

SMICTOM de Sologne

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

MARCHE PUBLIC
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
PROCEDURE ADAPTEE
(en application des articles 27 et 78 du décret du 25 mars 2016)

Marché n°2017/05

Règlement de Consultation
(RC)

OBJET DU MARCHÉ : Acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs

- Lot n° 1 un véhicule porteur routier 26 Tonnes
- Lot n° 2 une benne à ordures ménagères d'environ 22 m³
- Lot n°3 un lève-conteneurs pour BOM de 22 m³ double peigne

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : JEUDI 31 août 2017 à 12h00

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ.....	3
2-1 Etendue de la consultation	3
2-2 Maîtrise d'œuvre.....	3
2-3 Décomposition en tranches et en lots	3
2-4 Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières	3
2-5 Variantes optionnelles	3
2-6 Délai de validité des offres.....	3
2-7 Modifications de détails au dossier de consultation :	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	4
3-1 Durée du marché ou délai d'exécution.....	4
3-2 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 7 : NEGOCIATION.....	7
ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES	7
8-1 Attribution des marchés	7
8-2 Méthode de jugement des offres	9
ARTICLE 9 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	9
ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10
ARTICLE 11 : PROCEDURES DE RECOURS	10

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DU MARCHÉ

2-1 Etendue de la consultation :

La présente consultation est soumise aux dispositions des Marchés à Procédure Adaptée (articles 27 et 78 du décret n°2016-330 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

2-2 Maîtrise d'œuvre :

La maîtrise d'œuvre est assurée par : Le SMICTOM de Sologne

2-3 Décomposition en tranches et en lots :

La présentation consultation comporte 3 lots.

- Lot n° 1 – un véhicule porteur routier 26 Tonnes
- Lot n° 2 – une benne à ordures ménagères d'environ 22 m³ simple flux
- Lot n° 3 - un lève-conteneurs pour B.O.M. de 22 m³ automatique double peigne

2-4 Complément à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2-5 Variantes optionnelles

Le présent marché comporte deux variantes optionnelles :

- ✓ La reprise d'un matériel existant pour le lot n°1
- ✓ La fourniture d'un lève-conteneurs automatique simple chaise pour le lot n°3

Il est demandé aux candidats des lots 1 et 3 de répondre à ces variantes.

Aucune autre variante n'est acceptée.

2-6 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite des offres.

2-7 Modifications de détails au dossier de consultation :

Sans objet

ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**3-1 Durée du marché ou délai d'exécution**

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

3-2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur les fonds propres du SMICTOM de Sologne.

Les prix sont fermes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils peuvent renoncer aux bénéfices de l'avance forfaitaire, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

4.1 - Eléments de candidature :

Les renseignements ou justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans les conditions fixées aux articles 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Un état annuel des certificats reçus Noti2
- L'attestation sur l'honneur en matière de travail illégal ;
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile) en cours de validité précisant la nature, le montant et la date d'expiration des garanties;
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- La copie du jugement prononcé à cet effet, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- L'extrait KBIS récent (moins de trois mois) (Art. R324-4 2°a du Code du Travail) ou le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (Art. R324-4 2°b du Code du Travail) ou un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur

activité depuis moins d'un an (Art. 324-4 2°d du Code du Travail) ou justificatif au registre du commerce ou de la profession.

- Des justificatifs de la capacité économique et financière des candidats à exécuter les prestations du marché :

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global au cours des trois derniers exercices.

Les candidats prouvant qu'ils sont objectivement dans l'impossibilité de produire cette déclaration peuvent, pour justifier de leur capacité financière, produire une déclaration appropriée de banque ou une preuve d'une assurance pour les risques professionnels, permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier leur capacité financière à exécuter les prestations objet du marché.

- Des justificatifs de la capacité professionnelle et technique des candidats à exécuter les prestations du marché :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- présentation d'une liste des principales prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire des services ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- certificats de qualifications professionnelles. Il est précisé que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

4.2 - Eléments de l'offre :

- L'acte d'engagement (cadre ci-joint à compléter) daté et signé par le représentant légal du candidat signataire du marché accompagné éventuellement de demandes de sous-traitance comportant tous les justificatifs fiscaux et sociaux, les références et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants,

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,

- Le Règlement de consultation ci-joint, daté et signé à accepter sans aucune modification et comportant le cachet de l'entreprise,

- Le mémoire technique dans lequel seront indiqués l'organisation et les moyens mis en œuvre.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation de renseigner le délai de livraison proposé.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES DOSSIERS

L'obtention du dossier se fera par le biais d'une demande écrite adressée au SMICTOM de Sologne, d'un téléchargement sur le site internet du syndicat (www.smictomdesologne.com) ou sur le site (www.klekoon.com).

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**A – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Offre pour :

Acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneurs
du SMICTOM de Sologne
Lot n°

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avis de réception postal à parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du SMICTOM de Sologne

ZI des Loaittières

41600 NOUAN-LE-FUZELIER

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

B – TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique (articles 40 à 42 du décret du 25 mars 2016).

Elles devront alors être déposées selon les modalités dématérialisées définies ci-dessous avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse internet suivante :

<http://www.klekoon.com>

Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à la directive européenne 1999/93/ce, au décret 2001-272 du 30 mars 2001 et aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée et afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure, ils devront tenir compte des indications suivantes :

FORMAT DES FICHIERS

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont

- .zip
- .pdf
- .doc
- .xls

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les «.exe»,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les «macros»,...

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

NOTA :

Le choix du mode de transmission est irréversible. Ainsi, le double envoi d'un pli sur support papier (ou, le cas échéant, sur support physique électronique n'est pas autorisé). Dans ce cas, les deux plis seront considérés comme non recevables.

ARTICLE 7 : NEGOCIATION

Le représentant du pouvoir adjudicateur, entouré s'il le souhaite d'autres personnes, se réserve le droit de recevoir certains des candidats. Chaque candidat aura un même temps de passage pour présenter son offre et le matériel qu'il prévoit d'installer. Il se devra de répondre aux questions que son offre suscitera et sera averti au plus tard une semaine avant.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

8-1 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 - un véhicule porteur routier 26 Tonnes version benne à ordures ménagères

Critères et sous-critères	Point
1 – Prix des prestations	45
2 – Valeur technique	30
2.1 Qualité et fonctionnalité des équipements proposés au regard des caractéristiques demandées dans le CCTP	25
2.3 Portée et durée de garantie proposée	5
3 – Service après-vente	10
3.1 Modalités et pertinence du SAV proposé	4
3.2 Montant HT de l'intervention type, apprécié sur le devis type	6
4 – Performances en matière de protection de l'environnement	5
4.1 Taux d'émission de polluants et niveau de consommation	3
4.2 Niveau d'émissions sonores	2
5 – Délais de livraison	10

Pour le lot n°2 - une benne à ordures ménagères d'environ 22 m³

Critères et sous-critères	Point
1 – Prix des prestations	45
2 – Valeur technique	30
2.1 Qualité et fonctionnalité des équipements proposés au regard des caractéristiques demandées au CCTP	10
2.2 Capacités de la benne par rapport aux déchets (volumes benne et trémie, compactations, capacité d'absorption...)	15
2.3 Portée et durée de garantie proposée	5
3 – Service après-vente	10
3.1 Modalités et pertinence du SAV proposé	4
3.2 Montant HT de l'intervention type, apprécié sur le devis type	6
4 – Performances en matière de protection de l'environnement	5
4.1 Régime moteur optimum	5
5 – Délais de livraison	10

Pour le lot n°3 – un lève-conteneur pour B.O.M. de 22 m³ automatique double peigne

Critères et sous-critères	Point
1 – Prix des prestations	45
2 – Valeur technique	30
2.1 Qualité, adaptabilité et fonctionnalité des équipements proposés au regard des caractéristiques demandées	20
2.2 Ergonomie du lève-conteneurs	5
2.3 Portée et durée de garantie proposée	5
3 – Service après-vente	10
3.1 Modalités et pertinence du SAV proposé	4
3.2 Montant HT de l'intervention type, apprécié sur le devis type	6
4 – Performances en matière de protection de l'environnement	5
4.1 Régime moteur optimum	5
5 – Délais de livraison	10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8-2 Méthode de jugement des offres

- Critère prix : (prix le plus bas/ prix du candidat)*point
- Critère délai : (délai le plus court/délai du candidat)*point
- Les autres critères sont définis dans les tableaux correspondant à chacun des lots.

ARTICLE 9 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✚ Le règlement de la consultation (RC)
- ✚ L'acte d'engagement (AE) par lot
- ✚ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ✚ Le cahier des clauses techniques (CCTP)
- ✚ Le descriptif technique par lot
- ✚ La décomposition du prix global forfaitaire par lot
- ✚ Devis type maintenance par lot

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser au :

SMICTOM de Sologne
ZI des Loaitières – 41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél : 02 54 88 58 28 – Fax : 02 54 88 58 08
courriel : smictomdesologne@orange.fr

Les questions devront parvenir au SMICTOM de Sologne au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les demandes pourront être transmises par télécopie mais seront obligatoirement confirmées par courrier. Seule la date d'arrivée du courrier fera foi.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 11 : PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 59 00 – Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.552-12 du Code de Justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421 – 1 à R.421- 7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au :

Greffes du Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 59 00 – télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

A Nouan-Le-Fuzelier, le 30 juin 2017

Le Président

Jean-Michel DEZELU



Lu et approuvé,

Le candidat